

Mort et personnalité.

Par **sunshineprt**, le **23/06/2015** à **19:52**

Bonsoir,

aujourd'hui j'ai eu mon examen de 2° session en droit civil.
Je suis en L1 et mon sujet de dissertation était : mort et personnalité.
Pouvez vous me dire ce que vous auriez présenté à ma place s'il vous plait?
Merci beaucoup :)

Par **Emillac**, le **23/06/2015** à **20:02**

Bonjour,

C'est à vous à nous dire d'abord ce que vous avez fait. Voir la charte du forum.

Par **sunshineprt**, le **23/06/2015** à **22:12**

Pour ce qui est de la dissertation, j'ai donc pensé que le terme "personnalité" ramenait à la notion de personnalité juridique..

J'ai donc voulu démontrer dans l'ensemble de ma copie que malgré que la personnalité juridique débute dès le commencement de la vie et se termine lors du décès, elle "perdurait" quand même dans le temps. J'ai argumenté tout au long de mon devoir avec : les cas particuliers comme les enfants morts nés, le cas de présomption et déclaration d'absence et de décès, et réussir à sortir qu'il y avait eu un cas où le Président de la République avait accordé à une jeune femme de se marier avec son défunt époux en expliquant la situation. Pour le reste de mon devoir, j'ai traité le fait qu'il fallait respecter les choix du défunt pour ce qui est des funérailles, autres souhaits.. J'ai un peu parlé du devenir des cendres, du cadavre. Et pour la fin j'ai bien évidemment parlé de l'article 16; 16-1 et 16-1-1 pour expliquer le principe de respect, décence et dignité envers le corps humain, même décédé. J'ai argumenté avec le cas d'exposition de cadavre interdite, les cas de maltraitements envers les cadavres, le droit à l'image en citant l'exemple d'une photo prise de Mitterrand sur son lit de mort ayant fait polémique.